

BILAN D'ACTIVITE DE LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE PAR BP AURA EN 2024

2024, une année de bascule ?

En tant que banque coopérative et régionale, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, née en 1899 à la Roche sur Foron, constitue un bon observatoire des dynamiques de transitions à l'œuvre, notamment auprès du tissu des PME qui représentent l'essentiel des entreprises d'Auvergne Rhône Alpes et des Alpes du sud. En 2024, nous avons observé un double phénomène, en apparence contradictoire :

- La baisse du prix de l'énergie, tant attendue par les entreprises après les pics constatés en 2022 et 2023, a pu freiner certains investissements de sobriété ou d'efficacité énergétiques compte tenu de leur moindre rentabilité à court terme,
- L'introduction du reporting CSRD (rapport de durabilité, *Corporate Sustainability Reporting Directive*) sur les grandes entreprises a engendré une réelle dynamique de transition même auprès des PME, par ruissellement de la contrainte environnementale. En effet, les grandes entreprises éligibles doivent raisonner en « scope 3 », c'est-à-dire en intégrant les impacts de leurs parties prenantes, dont ceux de leurs fournisseurs et sous-traitants ; elles sont donc amenées à leur demander des informations chiffrées d'impact et une politique volontariste de réduction de leur empreintes carbone et environnementales.

Dès lors, la transition énergétique peut devenir un élément de compétitivité et d'opportunités commerciales pour les PME, même non strictement soumises au reporting réglementaire. Nous observons que de plus en plus de chefs d'entreprise en ont pris conscience ; si cette dynamique venait à se confirmer en 2025, on pourrait alors réellement parler d'année de bascule pour 2024.

Dans ce contexte, la capacité de la Banque de la Transition Energétique à proposer aux PME des solutions complètes de transition énergétique et environnementale, à la fois opérationnelles grâce à son écosystème d'entreprises partenaires locales, et financières grâce à la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes a été un atout souvent déterminant. La pertinence de notre mission d'origine, celle d'accompagner nos clients vers leurs transitions énergétiques et environnementales, s'en est trouvée validée et naturellement renforcée.

La Banque de la Transition Energétique par BP Aura en 2024

Créée juridiquement en 2019 et lancée opérationnellement le 15 septembre 2020 par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, la Banque de la Transition Energétique (BTE) a pour objet d'accompagner les acteurs économiques du territoire vers leur transition énergétique en mobilisant une épargne locale soucieuse de participer à l'accélération de la transition énergétique. Pour y parvenir, elle a mis en place un système innovant fondé sur :

- La création d'un Comité Consultatif composé d'acteurs majeurs de la transition énergétique en Auvergne Rhône Alpes,
- Une expertise technique et bancaire sur les financements de transition énergétique,
- Un réseau d'entreprises partenaires choisies, capables d'apporter des solutions concrètes de transition à nos clients.

Forte de ses quatre années d'existence, la BTE a su répondre de manière opérationnelle et efficace à l'évolution des besoins de transition énergétique exprimés en 2024.

- Le comité consultatif s'est réuni quatre fois au cours de la période et a pu traiter de sujets stratégiques comme les évitements de CO² engendrés par les financements de la BTE, la stratégie environnementale de la Région AURA ou les enjeux prospectifs de la mobilité décarbonée. Le comité consultatif s'est également enrichi de la présence de Marie-Soriya Ao, déléguée générale du cluster éco-bâtiment.

- **L'expertise** est maintenant portée par dix collaborateurs à la BTE, complétée par des correspondants BTE dans chacun des centres d'affaires et des entités commerciales de BPAURA. Leur rôle est d'accompagner les conseillers et chargés d'affaires de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes dans l'étude de leurs dossiers de financement et de leur faire connaître la gamme de service des entreprises partenaires. La mise en place de dialogues énergétiques entre les chargés d'affaires et les chefs d'entreprise a ainsi permis de faire émerger des besoins et des opportunités pour nos entreprises clientes.
- **Les partenariats** sont un élément essentiel de la BTE. La sélection d'entreprises partenaires peut être longue, mais elle garantit à nos clients des prestations et des services de qualité. La palette de partenariats est maintenant quasi complète tant sur le photovoltaïque, que sur la rénovation énergétique pavillonnaire ou l'efficacité et la performance énergétique des entreprises. Elle s'est enrichie en 2024 de nouveaux partenariats autour de la rénovation tertiaire (Lowitt) et de l'éco-conception et des analyses de cycle de vie (CorpoKarma).

L'année 2024 a également été marquée par quatre éléments majeurs pour la Banque de la Transition Énergétique par BPAURA :

1. La calcul des évitements de CO² rendus possibles par la BTE

Autant le fléchage de l'épargne vers des financements de décarbonation régionale est au cœur de la raison d'être de la BTE, autant il nous a semblé nécessaire de le compléter par une mesure de l'impact réel en termes de CO² évités. Nous avons ainsi mandaté le cabinet I-Care (Bearing Point) pour faire le calcul ; il en ressort que 1 000 euros d'épargne BTE permettent d'éviter 190 kilos de CO², soit un total de 64 416 tonnes de CO² sur la base des encours de crédit à fin 2023, ce qui correspond aux émissions annuelles de 6 442 habitants de la région AURA. Ce calcul, que nous répèterons chaque année permet de mesurer la contribution tangible de la BTE à la lutte contre le réchauffement climatique.

2. BTE par BPAURA lauréat de l'appel d'offre de l'Ademe sur la rénovation énergétique des copropriétés

La rénovation énergétique des copropriétés est un enjeu essentiel de transition. D'une part, parce que le logement représente près de 20% des émissions de gaz à effet de serre en France et, d'autre part, parce que l'amélioration de la performance énergétique d'un

appartement n'est souvent pas possible sans travaux sur la structure de l'immeuble. Trouver des solutions simples de travaux et de financement pour les copropriétaires et syndic est donc déterminant et c'est ainsi que nous avons constitué un consortium avec Sénova (opérateur de travaux et ensemblier), l'Unis (le syndicat des syndicats) et Adaltys (cabinet d'avocat) pour postuler à l'appel d'offres Oreno de l'Ademe. L'objectif est d'imaginer et mettre en œuvre des solutions innovantes, susceptibles de lever les freins actuels et de permettre une massification des rénovations. Nous avons eu l'honneur d'être lauréats de cet appel d'offre et les travaux sont en cours.

3. La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté et Pays de l'Ain rejoint la communauté des Banques Populaires BTE

Après la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, la Banque de Savoie, la Banque Populaire du Sud, la Banque Populaire Occitane, la Banque Populaire du Nord et la Banque Populaire Val de France, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté et Pays de l'Ain a rejoint début 2024 la communauté des banques BTE pour décliner le modèle BTE sur son territoire.

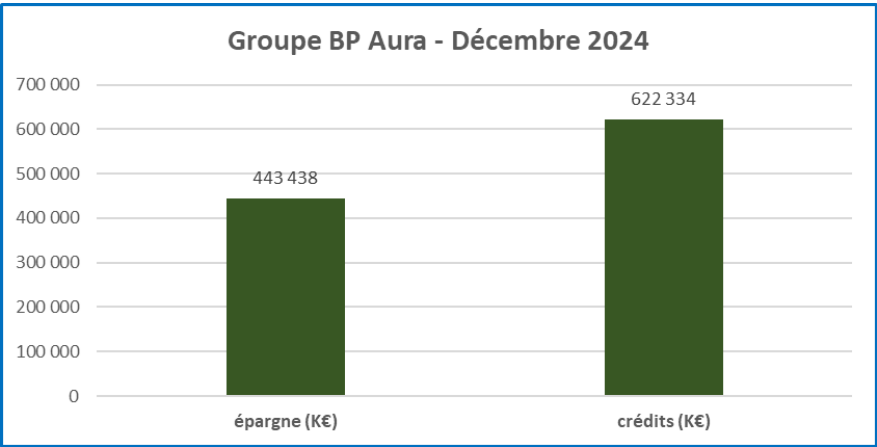
Fin 2024, les sept Banques « BTE » totalisent près de 1,4 milliard d'euros de crédits de transition énergétique pour 1,3 milliard d'euros d'épargne collectée et pèsent en tant que banques de référence des transitions sur leurs territoires respectifs. Un communiqué commun, signé par les dirigeants de chacune des banques, a été diffusé en septembre 2024 à l'occasion du passage de la barre du milliard d'euros de crédit, rappelant les engagements et les convictions des banques adhérentes à la BTE et de leurs dirigeants.

4. BTE par BPAURA lance son premier « Club des Partenaires »

Afin de réaffirmer la dimension partenariale du concept de la Banque de la Transition Énergétique, la BTE par BPAURA a inauguré en 2024 son « club des partenaires » destiné à créer, autour d'une charte commune, une véritable communauté des partenaires partageant des mêmes valeurs en faveur d'un accompagnement de qualité des acteurs économiques de la région vers leur transition énergétique et environnementale.

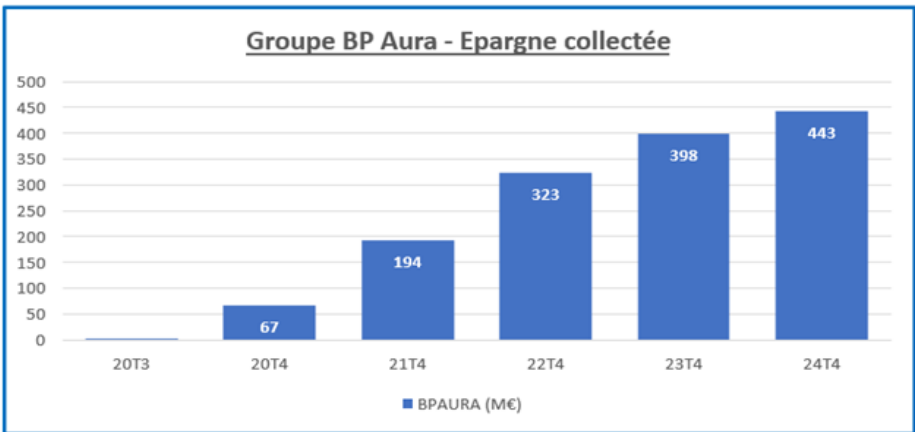
Les principaux chiffres de la Banque de la Transition Energétique par BP Aura en 2024

A fin décembre 2024, l'épargne collectée s'élève à 443 millions d'euros et les crédits de transition énergétique s'établissent à 622 millions d'euros. Ces encours cumulent ceux de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et ceux de sa filiale Banque de Savoie.

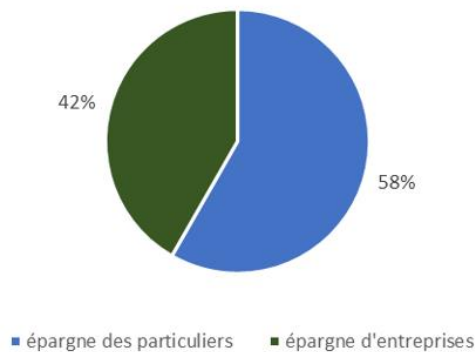


Le premier des engagements de la BTE est la traçabilité de l'épargne, c'est-à-dire le fléchage transparent de l'épargne collectée vers des projets de transition énergétique du territoire. Afin d'éviter toute ambiguïté, les projets éligibles au fléchage de l'épargne ont été précisément définis avec le Comité consultatif à travers une charte d'éligibilité (*disponible sur le site*), dès l'origine de la BTE. Cette charte d'éligibilité est conforme à la taxonomie européenne.

L'épargne collectée par le Groupe BPAURA (BPAURA et sa filiale Banque de Savoie) a atteint le montant de 443 millions d'euros à fin décembre 2024 en progression de 11% sur la période.



Groupe BP Aura - Epargne collectée

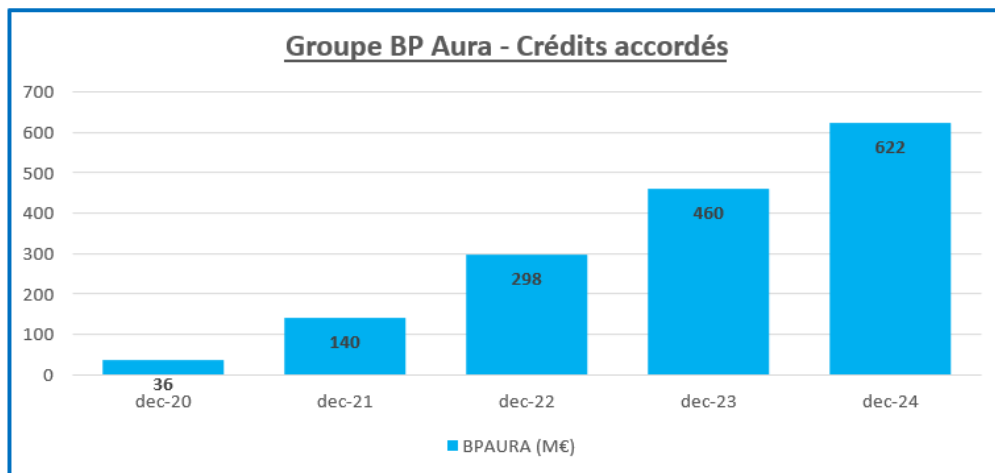


La part des livrets (*épargne des ménages*) reste prépondérante à 58% du total collecté contre 70% en 2023 et 83% en 2022, les effets de l'inflation sur leur pouvoir d'achat ayant rendu plus difficiles les placements d'épargne par les ménages.

En revanche, les Comptes à Terme (*épargne d'entreprises*) ont été plus dynamiques, notamment de la part d'entreprises soucieuses de l'impact du placement de leur trésorerie en faveur de la transition énergétique régionale.

Cette collecte témoigne que le financement de la transition énergétique par la mobilisation de l'épargne d'acteurs économiques engagés à participer à la lutte contre le réchauffement climatique fonctionne, pour autant qu'elle s'accompagne d'une réelle transparence sur l'utilisation des fonds.

Les crédits accordés s'élèvent quant à eux à 622 millions d'euros, en hausse de 35 % sur la période.



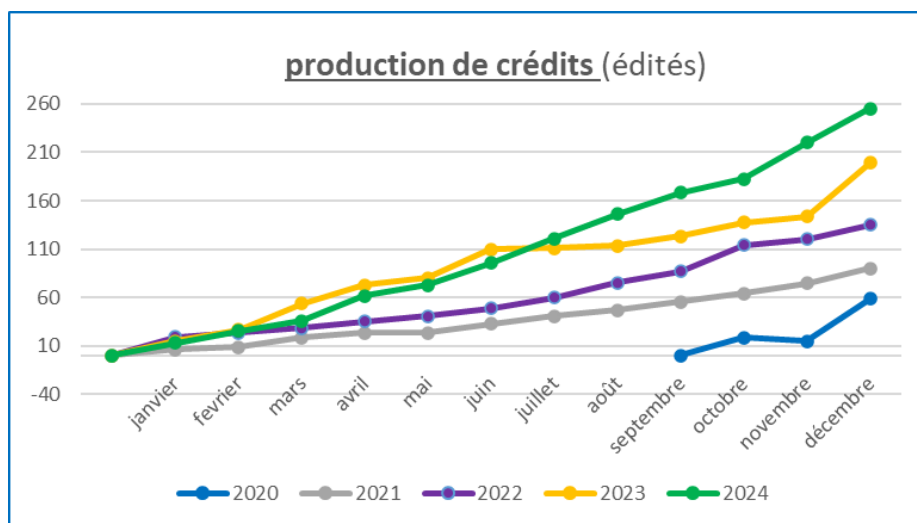
Sur un plan méthodologique, ces crédits correspondent :

- Uniquement aux crédits répondant aux critères de notre charte d'éligibilité,
- Uniquement aux crédits réalisés depuis la création de la BTE, donc depuis le 15 septembre 2020. En effet, l'objet de la BTE n'est pas de refinancer d'anciens projets financés antérieurement par BPAURA, mais uniquement des nouveaux projets,

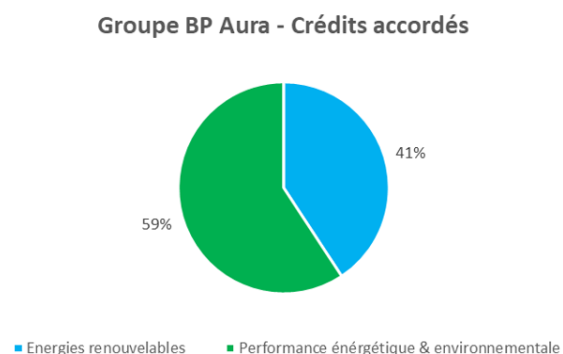
participant à la décarbonation du territoire. L'ambition de la BTE n'est pas de refinancer le passé, mais bien de financer le futur,

- Aux crédits accordés par les instances décisionnaires de BP Aura et de sa filiale Banque de Savoie et signés par le client,
- A des financements pouvant prendre toutes formes juridiques : crédits classiques ou structurés, crédits à la consommation ou éco-prêts à taux zéro pour les ménages, crédits-baux, etc., pour autant qu'ils répondent à nos critères d'éligibilité.

La production de crédits a été très dynamique sur l'exercice, pour un total de 255 millions d'euros, soit la plus forte production de crédits nouveaux depuis la création de la BTE en 2020 :



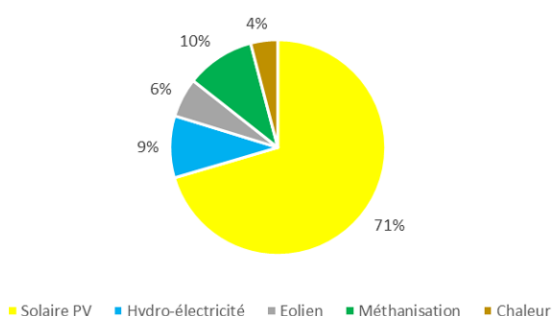
Destination des crédits octroyés :



A fin 2024, les prêts aux énergies renouvelables représentaient 41% du montant des crédits accordés, contre 43% en 2023, ce qui témoigne d'un rééquilibrage en faveur des investissements d'efficacité énergétique et environnementale, c'est-à-dire destinées à réduire la consommation d'énergies fossiles.

Les crédits aux énergies renouvelables (ENR) s'élèvent à 253 millions d'euros, en progression de 28% sur un an.

Groupe BP Aura - Energies Renouvelables



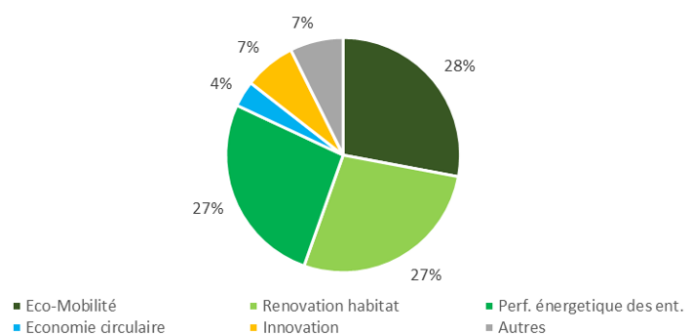
Le solaire représente 71 % des encours de financement des énergies renouvelables, soit un niveau stable par rapport à 2023. L'exercice a été marqué par le financement de nombreux petits projets solaires (entre 100 et 500 kWc). En revanche, alors que 2023 était marqué par un fort taux d'autoconsommation, les investissements 2024 ont plutôt été tournés vers l'injection dans

le réseau ; cette évolution est le reflet de la baisse du prix de l'énergie constatée sur l'année.

Sur les autres filières : l'éolien reste très peu présent en Auvergne Rhône Alpes, la méthanisation retrouve une belle dynamique à la suite de la hausse des tarifs d'achat du biogaz et l'hydraulique reste un marché de niche, actif dans une région Auvergne Rhône Alpes riche en dénivelé, mais avec une vigilance accrue sur l'évolution du débit des cours d'eau dans le contexte de dérèglement climatique ainsi que sur les enjeux de continuité écologique des installations.

Les crédits accordés à des projets de performance énergétique et environnementale représentent un encours de 369 millions d'euros, soit 59% du total des crédits accordés, en progression de 40% sur un an.

Performance Énergétique & Environnementale



La performance énergétique et environnementale regroupe différents objets de prêts, mais tous liés à la réduction de la consommation d'énergie et de l'empreinte carbone associée.

- Les prêts à la rénovation énergétique de l'habitat représentent 28% du total et continuent à se développer, notamment grâce au déploiement de notre offre avec Cozynergy, partenaire spécialisé dans la rénovation globale de l'habitat pavillonnaire,
- Les prêts à la performance énergétique des entreprises sont en forte croissance à près de 100 millions d'euros. Il s'agit à la fois de rénovations tertiaires mais aussi de financements de transitions d'activités ou d'investissement dans des équipement d'électrification et de décarbonation de l'outil industriel, ainsi que de récupération d'énergie fatale,
- Les crédits à la mobilité décarbonée électrique, hybride (*moins de 50g CO² au km*) ou équipement de recharge progressent également, principalement sous forme de crédit-bail et de location longue durée, souvent motivés par la mise en place progressive des Zones à Faibles Emissions (ZFE) dans les grandes agglomérations, sur Lyon et Grenoble notamment,
- Les autres postes concernent l'économie circulaire, et en particulier le recyclage, ainsi que les prêts à l'innovation. A la différence des autres crédits qui financent des projets de décarbonation, les crédits à l'innovation sont des crédits accordés à des entreprises dont l'activité est dédiée à la transition énergétique.

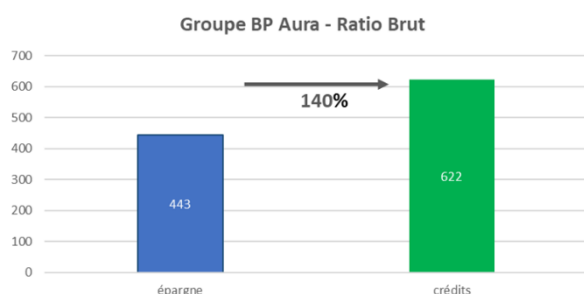
A noter qu'en 2024, nous avons également commencé à accompagner les entreprises sur la question de l'eau, qui risque de devenir un sujet essentiel de transition dans les années à venir, au vu des aléas climatiques qu'engendre le réchauffement climatique. Le financement des projets autour de l'eau sera une priorité de la BTE par BPAURA en 2025 ; nous rechercherons des partenaires qualifiés pour répondre à toutes les facettes de la problématique, de manière à répliquer sur la question de l'eau les mêmes dispositifs que nous avons appliqué avec succès sur l'énergie.

Un certain nombre des projets et entreprises financés sont à retrouver sur notre site, à partir de vignettes descriptives que nous postons régulièrement avec l'accord des porteurs de projets. Nous essayons de publier deux projets par mois, ce qui donne l'opportunité de découvrir la grande diversité des crédits de transition énergétique et environnementale accordés par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes à travers la BTE.

Cette transparence sur les projets accompagnés participe de cet engagement de **traçabilité de l'épargne collectée**, qui est l'un des engagements fondateurs de la BTE.

Sur un plan quantitatif, deux ratios permettent d'illustrer cet engagement :

- Un ratio brut, qui compare les sommes d'épargne avec les montants de crédits

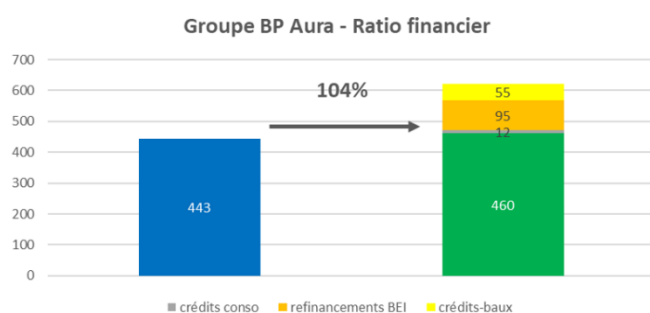


accordés au profit de la transition énergétique en région. Ce ratio a le mérite de restituer fidèlement la contribution de BP Aura au financement de la transition énergétique en Auvergne Rhône Alpes. Il ressort à 140% au niveau du Groupe BP Aura (*Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes + sa filiale Banque de Savoie*) contre 115% un an plus tôt, et témoigne des efforts réalisés par les deux structures pour déployer une

stratégie d'accompagnement des mutations énergétiques et environnementales à l'œuvre sur leurs territoires.

- Un ratio financier, plus complexe, qui va isoler, parmi les crédits accompagnés, ceux qui ont été financés à partir de l'épargne ou bien à partir d'autres sources de financement. Parmi celles-ci, notons :
 - Des ressources de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), obtenues pour le refinancement d'énergies renouvelables ou certains crédits de transition énergétique des PME,
 - Le refinancement du crédit-bail et de la location longue durée essentiellement supporté par la filiale BPCE Lease,

Le ratio financier montre une utilisation de l'épargne à 104% à fin 2024 contre 86% en



2024 et 70% en 2022. Plus technique, ce ratio a toutefois le mérite d'estimer de façon plus précise l'adéquation financière de l'épargne collectée et des crédits de transition accordés. La barre des 100% a été atteinte en juin 2024, ce qui permet de justifier de la

réutilisation intégrale de l'épargne collectée vers des projets de transition territoriaux.

Le delta est financé par d'autres ressources en provenance de BPAURA et une éventuelle insuffisance d'épargne ne freinera ni notre capacité, ni notre volonté à accompagner les clients de la Banque vers leurs transitions.

En conclusion,

L'année 2024 aura été pour la BTE une consolidation des dynamiques antérieures, dans un contexte mouvant, fortement dépendant du prix de l'énergie, des réglementations et des politiques publiques de soutien aux transitions. A ce titre, 2025 sera une année test, permettant de vérifier si la transition est profondément ancrée dans la volonté des acteurs économiques et si elle sera résiliente en cas de baisse de soutien aux énergies renouvelables et à la rénovation énergétique des bâtiments.

Ce qui est certain, en revanche, c'est que la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, via sa BTE, continuera à accompagner et promouvoir les transitions énergétiques et environnementales de ses clients ; nous avons su le démontrer sur les dernières années et continuerons, avec conviction, à le faire.

Merci de votre confiance,

Pierre-Henri Grenier

PS : pour encore plus d'informations, vous pouvez consulter notre site : <https://banque-transitionenergetique.fr/>